



23/09/2022

Les organisations syndicales de l'Entente FO, CFE-CGC, CFTC ont signé le 25 février 2022 un accord Santé prévoyance pour le Groupe Airbus. L'ambition de cet accord est de définir un socle commun comme minimum obligatoire à l'ensemble du périmètre social Groupe en France, et ce sans remettre en cause les dispositifs plus favorables. Cet accord s'applique également pour les salariés des CSE des différents établissements du groupe Airbus.

Les organisations syndicales représentatives de l'Entente d'Airbus Défense & Space ont signé le 16 juin 2022 un accord pérennisant la "surcomplémentaire" existant dans notre société, et améliorant au passage un certain nombre de prestations.

La question de l'application de la surcomplémentaire pour les salariés des CSE d'Airbus Défense & Space Toulouse et Elancourt s'est posée.

Suite à l'intervention de la CFE-CGC, de FO et de la CFTC la Direction du groupe a accepté que les salariés des CSE d'Airbus Défense & Space puissent bénéficier de la surcomplémentaire.

Nous nous félicitons de cette issue, qui va permettre aux salariés des CSE de continuer à bénéficier d'une couverture santé-prévoyance au même niveau que les salariés d'Airbus Défense & Space.